



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elastine booster

Référence du document : AZ-FDS-Elastine booster-
Date création : A 13 Décembre 2020
Date révision :

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identification du produit

Nom commercial : Elastine booster

Nom INCI: Calcium 2-cetogluconate

Reference interne: ACT0046

Emploi de la substance: Actif cosmétique

Identification de la société

Ekokoza s.r.o.

Fryčovice 297, 73945, Fryčovice

IČ: 07508247, eshop@ekokoza.cz

Nouzové telefonní číslo: +420224919293 , +420224915402 (telefon 24hod/
denně) Toxikologické informační středisko, Na Bojišti 1, 128 08 Praha2)

2- IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n°67/548/CEE

Ce produit ne représente pas de danger connu pour l'Homme ou l'environnement.

2.1.2. Classification selon la directive (CE) n°67/548/CEE

Ce produit ne représente pas de danger connu pour l'Homme ou l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage (GHS)

Ce produit ne représente pas de danger connu pour l'Homme ou l'environnement.

3- COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Composition du produit

INCI	N°CAS	N° EINECS	%
Calcium ketogluconate	28098-92-2	nd	nd

3.2. Composant dangereux



Aucun

3.3. Allergènes (suivant Directive Cosmétique 2003/15/CE)

Aucun

4- PREMIERS SECOURS AU CAS OÙ LE PRODUIT PRÉSENTE DES DANGERS

Des symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après ; une observation médicale est conseillée pendant au moins 48 h après l'accident.

Inhalation :

Transporter la personne incommodée à l'air frais. En cas d'évanouissement, placer la personne en position latérale de sécurité et prévenir un médecin.

Contact avec la peau :

Laver soigneusement 20 minutes, à l'eau courante et au savon. Appeler un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, 20 minutes, en soulevant de temps en temps les paupières. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Ingestion :

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

D'une manière générale, en cas de doutes ou si des symptômes persistent, consulter un médecin.
Montrer cette fiche de sécurité au médecin.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Porter un équipement de protection complet avec un appareil respiratoire autonome.

Moyens d'extinction recommandés :

Eau pulvérisée, extincteurs à mousse, à poudre, CO2.

Produits de combustion dangereux :

Dégagement de gaz (oxydes de carbone et azote)

Protection des équipes d'intervention :

Appareil de protection respiratoire autonome et vêtement de protection intégrale.

6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eloignement des sources d'inflammation, ventilation/protection respiratoire suffisante.
Lunettes protectrices et gants. Ne pas inhaler ou ingérer.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter la contamination des égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines et des sols.

Méthodes de nettoyage :

Utiliser des matières absorbantes. Rassembler le produit renversé dans des emballages adaptés, qui doivent être scellés et correctement étiquetés. Eliminer les résidus avec de l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Produit à manipuler dans des zones bien ventilées en suivant une bonne hygiène industrielle et les procédures de sécurité et les mesures d'hygiène en vigueur dans l'établissement.

Ne pas boire, manger ou fumer pendant les manipulations.

Stockage :

Conserver dans son emballage d'origine fermé hermétiquement à l'abri de l'air, de l'humidité, de la lumière et à température ambiante (20°C).

8 - CONTROLES DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition professionnelles

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :

Porter un appareil respiratoire pour poussière ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Filtre anti-aérosol / poussières type P1 (Normes Européennes 143)

Protection des mains :

Porter des gants jetables en caoutchouc.

Protection des yeux :

Porter des lunettes appropriées aux conditions de travail lors de la manipulation du produit.

Protection des yeux :

Vêtement de protection approprié et chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène :

Ne pas fumer boire ou manger sur le lieu de travail.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé le produit.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : poudre

Couleur : blanc à blanc cassé

Odeur : caractéristique

Point de fusion : N.D.

Densité relative : N.D.

Solubilité : soluble dans l'eau, insolubles dans l'huile

pH : 5-8

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Pas de modifications significatives de la composition dans le temps dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter : chaleur excessive.

Matières à éviter : agents oxydants forts, agents réducteurs.

Produits de décomposition dangereux :

Fumées, monoxydes et dioxydes de carbone (en cas de hautes températures).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucun effet important ou danger critique connu (dilué à 5%).

11.2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucun effet important ou danger critique connu (dilué à 5%).

11.3 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucun effet important ou danger critique connu (dilué à 5%).

11.4 Mutagénicité sur les cellules germinales

Non identifié comme mutagène.

11.5 Toxicité aiguë

N.E

11.6 Evaluation du potentiel phototoxique

Aucun effet important ou danger critique connu.

12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité aquatique aiguë	Critères	Temps d'exposition	Résultats
Toxicité aquatique (court terme, plantes aquatiques)	LC50		N.D.
Toxicité aquatique (court terme, Daphnia magna straus) selon OECD 202 resp. EU C.2	EC50		N.D.
Autres effets			N.D.

Eviter toute contamination massive des égouts, des eaux de surface ou des eaux souterraines.



13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Généralités : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/normaux en vigueur. Ne pas contaminer les sols et les eaux avec les déchets. Les emballages contaminés doivent être incinérés, recycler après lavage.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non considéré comme dangereux pour le transport. Non réglementé.

15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Aucune classification requise.

Ce produit n'est pas classé, il n'est pas soumis aux dispositions d'étiquetage

16- AUTRES INFORMATIONS

Révision :

16/07/10 Changement à la section 7 : Modification pH

26/03/10 Changement à la section 3 : Acceptation du nom INCI par le CTFA.

27/11/09 Changement à la section 11 : Ajout d'Informations toxicologiques.

Documents / informations utilisés pour la rédaction de la FDS :

Règlement 1907/2006/CE du Parlement Européen et du Conseil du 18/12/2006 (REACH).

Document INRS : la fiche de données de sécurité – ED954 (2005).

Document UIC : la rédaction des fiches de données de sécurité – DT76 (2002).

Directives : 67/548/CEE (substances), 91/155/CEE, 1999/45/CE (préparations) et 2001/58/CE.

Réglementation française : article R231-53 du code du travail, arrêté du 07/02/97.

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. L'information contenue ici est basée sur l'état actuel de nos connaissances et est sensée décrire nos produits du point de vue des exigences en matière de sécurité. On ne saurait par conséquent l'interpréter comme une garantie des propriétés spécifiques.